

1'312<sup>bi</sup> Account NJC.

Reçu n° 2446 du 26.5.71.

Approbé du 28.5.71.  
R247

Le bail est autorisé à rouscure l'emprunt de 30'000<sup>f</sup> pour réparation de la NJC. Emprunt en francs

effectué par la Caisse d'Epargne. L'emprunt pour n° 297 du 13.4.71, 60'000<sup>f</sup> en francs

aucun crédit Agricole ne peut être accordé. Il sera demandé à nouveau l'aide de certains

mes piteurs pour permettre l'acquisition de l'immeuble.